Montréal, octobre 2011

Chères membres,

Dans le cadre du 25e anniversaire de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie (AQIIG), nous avons décidé de mettre sur pied un programme de bourses destinées à encourager la formation continue de ses membres dans le domaine gériatrique. Les critères d'attribution des bourses de formation continue sont les suivants :

1. Être membre de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie (AQIIG);
2. Faire une demande de bourse pour une formation en lien direct avec un domaine gériatrique.

Le montant maximal d'une bourse a été fixé à 250$ par formation demandée. Les demandes de bourses doivent contenir le titre, le lieu et la date prévue de la formation ainsi qu'une courte description de la formation en question. La demande doit aussi contenir le coût d'inscription. Les demandes doivent être acheminées au conseil d'administration de l'AQIIG par courrier ou par courriel. Une fois la demande reçue, le conseil d'administration analysera la demande de bourse soumise et fera connaître sa décision dans un délai raisonnable. Les bourses accordées seront dispensées sous forme de remboursement des frais d'inscription sur présentation du reçu du participant.

Les demandes de bourses de formation seront acceptées si les critères d'attribution sont remplis et jusqu'à l'atteinte du budget maximal prévu pour l'attribution de bourses par l'AQIIG. Les noms des membres ayant reçu une bourse de formation seront publiés dans notre publication « *La Gérontoise* ». Nous vous encourageons donc à nous faire parvenir dès maintenant vos demandes de bourse de formation afin de parfaire vos connaissances et habilités en gériatrie.

Votre conseil d'administration de l'AQIIG

4565, chemin Queen-Mary
Montréal H3W 1W5
Courriel : www.aqiig.org
Tél. : (514) 340-2800, poste 3092